

AVIS

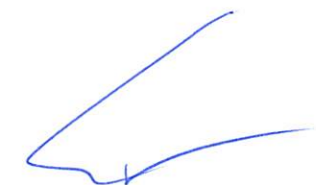
Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2025/3802/151 du 17 février 2026 du **Ministre du Travail** accorde à la société STEINFORT PROPCO SARL la modification du parking couvert situé au sein d'un complexe administratif, commercial et résidentiel référencé « Blocs A1 et A2 » sis à Steinfort, 8B-8D, rue Collart afin d'y installer et d'exploiter des bornes de charge pour véhicules électriques.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

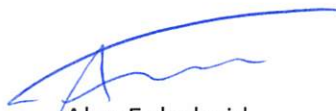
Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du1.1...MARS...2026

Steinfort, le1.1...MARS...2026


Le bourgmestre




Le secrétaire communal